

# RAPPORT CLIMAT

ARTICLE 29 LOI ENERGIE CLIMAT

*Monceau Retraite & Epargne*

*Exercice 2025*

## Table des matières

---

<b>1. Démarche générale de Monceau Retraite &amp; Epargne sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)</b> .....	4
1.1 Démarche ESG de Monceau Retraite & Epargne.....	4
1.1.1 Gestion des actifs au 31 décembre 2025 .....	5
1.1.2 Politique d'investissement responsable .....	6
1.1.3 Délégations et mandats de gestion .....	9
1.1.4 Produits de taux.....	12
1.1.5 Autres actifs .....	12
1.1.6 Stratégie de gestion des actifs immobiliers .....	13
1.2 Moyens d'information des parties prenantes sur la prise en compte des critères ESG .	15
1.3 Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion .....	16
1.4 Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG.....	16
<b>2. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR)</b> .....	17

## Préambule

Le Groupe Monceau Assurances, auquel appartient l'entité Monceau Retraite & Epargne, s'inscrit dans un cadre réglementaire en évolution en matière de reporting de durabilité.

À la suite de l'autorisation délivrée par l'ACPR en décembre 2024, la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) Monceau Assurances a été constituée, regroupant Monceau Retraite & Epargne et la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR).

Le Groupe avait été initialement intégré dans le périmètre d'application de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) au titre de l'exercice 2024. À la suite d'une évolution de son périmètre de combinaison intervenue en 2025, il ne relève plus de ce dispositif.

Dans ce contexte, les obligations de reporting en matière de durabilité s'inscrivent principalement dans le cadre de l'article 29 de la loi n°2019-1147, dite Loi Énergie-Climat (LEC), ainsi que du règlement SFDR, relatifs à la transparence des informations environnementales, sociales et de gouvernance.

Monceau Retraite & Epargne poursuit la structuration progressive de son dispositif de prise en compte des enjeux ESG, en s'appuyant sur les référentiels réglementaires et européens applicables. Cette démarche vise à renforcer la qualité de l'information, à améliorer l'identification des risques et opportunités liés à la durabilité, et à intégrer progressivement ces éléments dans les orientations de gestion et d'investissement.

Dans ce cadre, et à la suite des démarches engagées ces dernières années en matière d'intégration des critères ESG dans la décision et la gestion des investissements, le Groupe Monceau Assurances a formalisé et mis en application, dans le courant de l'année 2025, une politique d'investissement responsable. Cette politique, applicable à l'ensemble de son périmètre, incluant Monceau Retraite & Epargne, constitue une étape structurante dans la prise en compte opérationnelle des enjeux de durabilité au sein des processus d'allocation et de suivi des actifs.

Conformément à son statut mutualiste et à ses principes de gestion de long terme, Monceau Retraite & Epargne adopte une approche proportionnée, adaptée à ses activités et aux attentes de ses parties prenantes, dans un contexte de transition environnementale et sociétale.

Le présent rapport présente les modalités de prise en compte des enjeux ESG au sein du dispositif de gestion des risques, conformément aux exigences réglementaires applicables.

# 1. Démarche générale de Monceau Retraite & Epargne sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

---

## 1.1 Démarche ESG de Monceau Retraite & Epargne

Monceau Retraite & Epargne conduit une politique d'investissement de long terme, mise en œuvre par la Direction des Investissements, en cohérence avec ses engagements mutualistes. Cette politique repose sur une logique de gestion prudente visant à concilier performance financière, maîtrise des risques et solidité du bilan, dans un contexte de normalisation progressive des conditions de marché et d'ajustement de certaines classes d'actifs, notamment immobilières.

Les orientations d'investissement reposent sur la recherche de rendements stables et sécurisés, la protection contre les variations des taux d'intérêt, la préservation des engagements de passif et une diversification des actifs visant à limiter le risque de crédit. Dans ce cadre, les actifs réels, principalement composés des actions et de l'immobilier, occupent une place importante dans les portefeuilles, représentant près de 40 % des encours au 31 décembre 2025.

Les investissements immobiliers constituent un pilier historique de la stratégie. L'immobilier de bureaux permet de générer des revenus récurrents et de long terme, tout en constituant un patrimoine tangible. Toutefois, dans un contexte de marché marqué par un ajustement des valorisations et des enjeux de liquidité, la stratégie vise désormais à stabiliser l'exposition sur cette classe d'actifs et à privilégier la qualité des emplacements et des contreparties.

Les investissements en actions sont réalisés via des organismes de placements collectifs, permettant une exposition large aux zones géographiques, aux styles de gestion et aux thématiques d'investissement. La stratégie s'appuie également sur une poche de trésorerie structurellement significative, permettant de préserver la flexibilité de gestion et la capacité d'arbitrage. L'allocation obligataire a été renforcée, en privilégiant des émetteurs européens de qualité et des maturités plus longues, dans un contexte de normalisation des taux.

Au cours de l'exercice 2025, Monceau Retraite & Epargne a poursuivi ses travaux internes visant à structurer l'intégration progressive des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement.

Dans ce cadre, une politique d'investissement responsable a été formalisée et est entrée en vigueur au cours de l'année 2025. Elle vise à intégrer de manière systématique les critères ESG dans les décisions et la gestion des investissements, dans une logique de conciliation entre performance financière durable et responsabilité sociétale.

La politique d'investissement responsable s'inscrit dans une démarche de long terme et repose notamment sur les axes suivants :

- l'identification et la maîtrise des risques ESG susceptibles d'affecter la valeur ou la pérennité des investissements ;
- l'intégration de critères ESG dans les processus d'investissement, incluant des dispositifs d'exclusion et des pratiques d'investissement responsable ;
- la définition d'une gouvernance dédiée et de responsabilités claires pour le pilotage de la démarche ;

- la mise en place d'indicateurs permettant d'assurer le suivi, la mesure des progrès et l'évaluation de l'impact de cette politique.

Les travaux ont été pilotés conjointement par la Direction des Investissements et la Direction de la Stratégie et de la Transformation, en lien avec les autres directions concernées, afin de structurer une approche transverse des enjeux ESG, en cohérence avec les orientations définie au niveau du Groupe.

Dans cette perspective, Monceau Retraite & Epargne s'est dotée en 2025 de l'outil MSCI ESG, utilisé comme support d'analyse des émetteurs et du portefeuille. Cet outil permet d'évaluer la performance extra-financière des émetteurs selon les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ainsi que de renforcer l'analyse des risques de durabilité du portefeuille, notamment sur les enjeux climatiques et environnementaux.

Par ailleurs, les premiers leviers identifiés dans le cadre de ces travaux portent notamment sur la mise en place de critères d'exclusion visant certains secteurs ou émetteurs présentant une exposition élevée aux énergies fossiles ou un alignement insuffisant avec les objectifs de l'Accord de Paris et les trajectoires de transition vers une économie bas carbone.

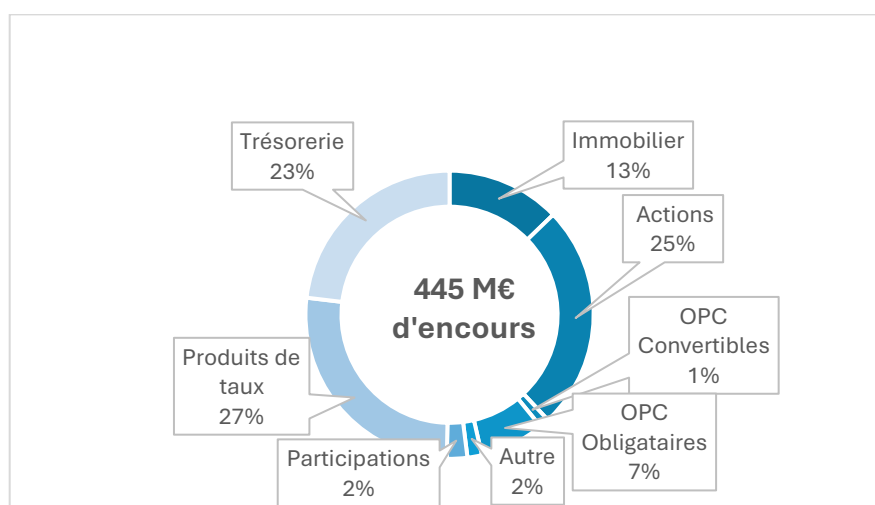
Des analyses de transposition des portefeuilles ont également été engagées afin de mieux appréhender leur exposition aux risques climatiques et leur empreinte carbone, constituant une base de travail pour les futures évolutions de la politique d'investissement.

Plus largement, la démarche de durabilité s'inscrit dans une dynamique transverse à l'échelle du Groupe Monceau Assurances, avec la mise en place de groupes de travail associant l'ensemble des directions et la définition progressive de feuilles de route internes visant à décliner les enjeux ESG par métier et à structurer leur prise en compte dans les processus existants, notamment en matière d'investissement, de gestion des risques et de pilotage opérationnel.

### 1.1.1 Gestion des actifs au 31 décembre 2025

Les titres financiers au bilan de Monceau Retraite & Epargne s'élèvent en valeur de marché à 445 millions d'euros (hors UC), en augmentation de 25 millions d'euros par rapport à fin 2024.

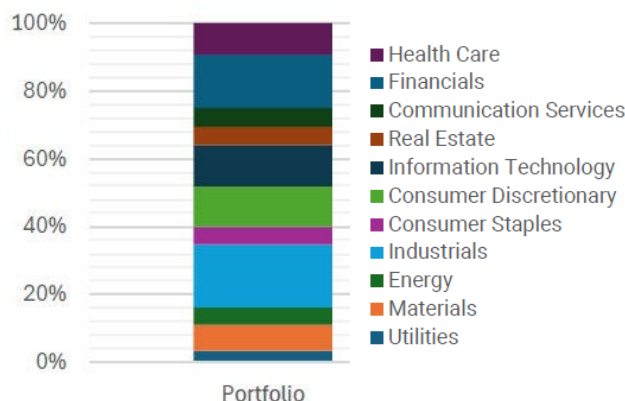
#### Répartition de l'encours au 31/12/2025 par classe d'actifs



Source : Monceau Retraite & Epargne au 31/12/2025

Parmi les 445 millions d'euros d'actifs, et après exclusion de l'immobilier et de la trésorerie, tout en tenant compte des OPCVM actions et obligataires, les investissements entrant dans le périmètre d'analyse s'élèvent à 280 millions d'euros. En retirant les obligations d'État de cette somme, le montant investi se réduit à 217 millions d'euros.

### **Répartition sectorielle des investissements**



Source : Portfolio Monceau Retraite & Epargne, MSCI ESG, 2025

Le portefeuille présente une diversification sectorielle entre plusieurs grands secteurs économiques, traduisant une exposition répartie sur différentes activités productives. Il présente une forte exposition aux grandes capitalisations (45,8 %), complétées par des capitalisations de taille intermédiaire (18,9 %) et des petites capitalisations (17,2 %).

#### **1.1.2 Politique d'investissement responsable**

La présente section précise les principes relatifs à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des investissements du Groupe Monceau Assurances.

Cette politique, formalisée et entrée en vigueur en 2025, constitue un complément à la politique de gestion des risques d'investissement. Elle s'applique à l'ensemble des entités du Groupe, incluant Monceau Retraite & Epargne, ainsi qu'aux sociétés de gestion agissant dans le cadre de mandats ou de délégations de gestion.

#### **✦ Objectifs et principes généraux**

La politique d'investissement traduit la volonté du Groupe d'intégrer de manière systématique les critères ESG dans les décisions d'investissement et dans la gestion des actifs. Elle s'inscrit dans une approche de long terme visant à concilier performance financière durable et responsabilité sociétale.

Monceau Retraite & Epargne attache une importance particulière à l'identification et la maîtrise des risques ESG susceptibles d'affecter la valeur ou la pérennité des investissements. Au-delà de la gestion des risques, cette démarche vise également à promouvoir des pratiques d'investissement responsables et à accompagner, dans la mesure du possible, la transition vers une économie plus durable, en cohérence avec les engagements de Monceau Retraite & Epargne et les évolutions du cadre réglementaire.

### ✦ **Gouvernance et responsabilités**

La mise en œuvre de la politique d'investissement repose sur une gouvernance structurée, assurée par la Direction des Investissements.

À ce titre, elle pilote la définition, le déploiement et l'actualisation de la politique ESG. Elle veille à son intégration effective dans les décisions d'investissement ainsi que dans les relations avec les sociétés de gestion partenaires.

Le comité d'investissement est régulièrement informé de l'application de ces principes au sein des portefeuilles et peut, le cas échéant formuler des recommandations d'ajustement.

Dans ce cadre, les sociétés de gestion intervenant pour le compte de Monceau Retraite & Epargne sont tenues de respecter les principes, règles et exclusions définis, et de rendre compte de leur mise en œuvre selon les modalités prévues. Leur niveau d'engagement et de maturité sur les sujets ESG constitue un élément important dans leur suivi.

### ✦ **Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement**

Les critères ESG sont intégrés de manière progressive et structurée à chaque étape du processus d'investissement. En amont, toute opportunité fait l'objet d'une analyse prenant en compte son exposition aux principaux enjeux de durabilité, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou liés à la gouvernance.

Ces éléments viennent compléter l'analyse financière traditionnelle et contribuent à une appréciation globale du couple rendement/risque. Ils sont également pris en compte dans la décision d'investissement, puis dans le suivi des portefeuilles, afin de s'assurer de leur alignement avec les orientations définies par le Groupe.

S'agissant des investissements immobiliers, une attention spécifique est portée à la performance énergétique et environnementale des actifs. Des outils d'évaluation dédiés, tels que la grille ESG de l'AFREXIM, sont utilisés en amont des acquisitions afin d'apprécier leur performance ESG. Pour les actifs nécessitant des travaux, ces évaluations constituent un socle pour définir les plans d'actions, avec un objectif d'amélioration progressive de leur performance, notamment au regard des exigences du décret tertiaire.

L'approche retenue combine ainsi une logique d'exclusion de certaines activités ou pratiques et une attention portée aux émetteurs démontrant des trajectoires d'amélioration en matière de durabilité.

### ✦ **Exclusions et pratiques d'investissement responsable**

Monceau Retraite & Epargne applique des principes d'exclusion visant à garantir la cohérence des investissements avec ses valeurs et les standards internationaux en matière d'éthique et de durabilité.

Critères d'exclusion	Sous-critères d'exclusion	Seuils	Seuils 2030
<b>Comportements controversés</b>	Violations avérées dans les opérations ou la chaîne d'approvisionnement des : <b>Principes du Global Compact de l'ONU</b> , des <b>Accords d'Oslo</b> (armes à sous-munitions) et <b>des Lignes directrices de l'OCDE</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Armes controversées</b>	Entreprise <b>directement impliquée</b> dans la fabrication, l'assemblage, la commercialisation ou le stockage d'armes ou de munitions à caractère militaire controversées ( <b>mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, phosphore blanc</b> ), ou <b>détenant ≥ 50% des droits de vote</b> dans une société impliquée	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Tabac</b>	Activités liées au tabac : <b>Production, Distribution, Sous-traitance</b>	<b>0% / 30% / 50%</b>	<b>0% / 30% / 50%</b>
<b>Huile de Palme</b>	Entreprise impliquée dans la production d'huile de palme <b>non certifiée RSPO</b> ou dont la part de production dépasse le seuil (en % du CA)	<b>25%</b>	<b>20%</b>
<b>Energies fossiles – Charbon</b>	Part du CA liée à : <b>Extraction de charbon, production d'énergie à base de charbon</b>	<b>25%</b>	<b>20%</b>
<b>Energies fossiles – Sables Bitumineux</b>	Part du CA issue d'activités en sables bitumineux	<b>25%</b>	<b>20%</b>
<b>Energies fossiles – Forages arctiques</b>	Part du CA issue de l'exploration ou l'extraction en Arctique	<b>25%</b>	<b>20%</b>
<b>Pays</b>	Etats soumis à des sanctions internationales ou présentant des violations graves et systémiques aux <b>droits de l'homme</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>

Ces exclusions s'accompagnent d'une attention portée aux émetteurs engagés dans des démarches de transition et présentant des pratiques ESG en évolution, afin d'accompagner la transformation vers une économie plus durable.

#### ✦ **Engagement actionnarial**

Monceau Retraite & Epargne ne mène pas d'engagement actionnarial en direct. Les sociétés de gestion mandatées conduisent le dialogue avec les émetteurs et exercent les droits de votes pour son compte, dans le respect de leur propre politique de vote et d'engagement. Ces pratiques font partie intégrante des critères d'appréciation des sociétés de gestion, de même que leur capacité à rendre compte de leurs actions et de leurs résultats en matière de durabilité.

Le déploiement de la politique d'investissement responsable s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, visant à renforcer progressivement l'intégration des enjeux de durabilité dans ses décisions d'investissement, en cohérence avec les orientations stratégiques du Groupe Monceau Assurances, ses engagements de long terme et les évolutions du cadre réglementaire européen.

### 1.1.3 Délégations et mandats de gestion

En 2025, le mandat de gestion des actifs coté précédemment confié à Monceau Asset Management a été repris par Monceau Investment Solutions (MIS), pour un encours sous gestion de 340 millions d'euros.

L'allocation immobilière est gérée en direct à travers deux Sociétés Civiles Immobilières (SCI) : Monceau Investissement Immobilier (MII) et la Société Civile Centrale Monceau (SCCM).

Par ailleurs, il convient également de préciser que la société de gestion Monceau Investment Solutions délègue la gestion du fonds Monceau Marché Monétaire à la société de gestion Ostrum Asset Management pour 52 millions d'euros à fin 2025.

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable, Monceau Retraite & Epargne porte une attention croissante à l'intégration des critères ESG par ses partenaires de gestion, ainsi qu'à la qualité de l'offre de fonds proposés en unités de compte.

Conformément au règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), les sociétés de gestion partenaires sont tenues de structurer et de publier leur approche en matière de durabilité selon plusieurs dimensions :

- l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement ;
- la classification des produits financiers selon trois catégories :
  - **Article 6** : produits ne prenant pas en compte les critères ESG ;
  - **Article 8** : produits promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ;
  - **Article 9** : produits ayant un objectif d'investissement durable ;
- la publication d'indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des investissements (empreinte carbone, biodiversité, droits humains, etc.).

L'évaluation des pratiques ESG des sociétés de gestion, de leur niveau de maturité et de leur évolution dans le temps est intégrée au processus de suivi des partenaires, notamment lors des revues de gestion périodiques, généralement réalisées sur une base trimestrielle.

Cette démarche de suivi s'applique à l'ensemble des supports investis, qu'il s'agisse d'OPCVM actions ou obligataires, et contribue à renforcer progressivement la prise en compte des enjeux de durabilité dans la politique de placements de Monceau Retraite & Epargne

#### ✦ **Monceau Investment solutions - MIS**

Monceau Asset Management (MAM) est devenue Monceau Investment Solutions (MIS) en 2025. Dans la continuité de son engagement en faveur d'une approche responsable de la gestion financière, MIS est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)<sup>1</sup> des Nations Unies depuis novembre 2015, confirmant ainsi son engagement dans la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses pratiques d'investissement.

---

<sup>1</sup> Les Principes pour l'Investissement Responsable ont été élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels en réponse à l'importance croissante des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans les décisions d'investissement. En collaborant avec un réseau international de signataires, les PRI visent à promouvoir l'application des six Principes pour l'Investissement Responsable. L'objectif est de mieux comprendre l'impact des questions ESG sur les investissements et d'aider les signataires à les intégrer dans leurs stratégies d'investissement et leurs pratiques d'actionariat.

Afin de répondre à la fois aux exigences réglementaires croissantes en matière de finance durable et aux attentes de ses clients, MIS a fait évoluer son dispositif d'investissement et de sélection des actifs.

Elle applique une politique d'exclusion sectorielle visant à limiter l'exposition aux activités les plus controversées. Celle-ci couvre notamment :

- les armes et comportements controversés (exclusion totale) ;
- l'huile de palme (exclusion si plus de 20 % du chiffre d'affaires) ;
- le charbon (exclusion si plus de 25 % du chiffre d'affaires) ;
- les sables bitumineux (exclusion si plus de 25 % du chiffre d'affaires) ;
- les émetteurs situés dans des pays ne respectant pas les droits humains fondamentaux, selon des listes de référence reconnues.

La société de gestion a développé des outils d'analyse permettant d'intégrer une approche ESG dans la sélection des sociétés et des fonds dans lesquels elle investit. Cette démarche vise notamment à orienter progressivement les allocations vers des supports classés Article 8 au sens du règlement SFDR, en cohérence avec les exigences de transparence et de durabilité applicables aux produits financiers.

Dans une logique de montée en compétence et de renforcement de son dispositif d'analyse extra-financière, elle s'appuie désormais sur des outils de référence du marché, notamment :

- la solution MSCI ESG, utilisée pour l'évaluation des émetteurs selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
- la base de données Bloomberg ESG, permettant d'enrichir l'analyse des données extra-financières et de suivre les indicateurs de durabilité des portefeuilles.

Ces outils contribuent à structurer l'analyse des investissements et à renforcer la qualité du pilotage ESG.

Compte tenu de sa taille, MIS peut être amenée à déléguer la gestion de certains placements nécessitant des ressources ou compétences spécialisées à des sociétés de gestion externes disposant d'une expertise approfondie, notamment sur les thématiques de finance durable. Les fonds dédiés au Groupe Monceau Assurances sont ainsi principalement gérés en multigestion.

Par ailleurs, un travail progressif d'analyse des sociétés en portefeuille a été engagé au regard des indicateurs PAI <sup>2</sup>(Principal Adverse Impacts) définis par la réglementation européenne, incluant les 14 indicateurs obligatoires de la taxonomie et du reporting SFDR.

Cette démarche s'inscrit dans une trajectoire d'amélioration continue et a vocation à être renforcée dans les prochaines années, notamment par l'enrichissement des outils d'analyse et la montée en exigence des politiques d'investissement ESG.

#### ✦ **Ostrum Asset Management**

Ostrum Asset Management est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies depuis 2008, traduisant une intégration ancienne et structurée des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses activités de gestion.

---

<sup>2</sup> Les PAI (*Principal Adverse Impact*) sont des indicateurs pour évaluer les impacts négatifs des investissements sur l'environnement, la société et la gouvernance (ESG). Institués par l'Union européenne pour améliorer la transparence des investissements durables, les PAI aident les investisseurs à repérer les effets négatifs majeurs de leurs investissements, favorisant ainsi des décisions plus durables et responsables. Ces indicateurs couvrent divers aspects ESG, tels que les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, la gestion des déchets, les droits de l'homme, la diversité et l'inclusion, la rémunération des dirigeants et la corruption. Basé sur une approche de "double matérialité", le cadre des PAI prend en compte à la fois les impacts financiers et non financiers des investissements, permettant ainsi une meilleure compréhension des risques et opportunités liés aux investissements durables.

Le gestionnaire d'actifs est également engagé dans plusieurs initiatives internationales de référence en matière de finance durable :

- publication depuis 2020 d'un reporting aligné avec les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), renforçant la transparence sur les risques et opportunités liés au climat ;
- réponse au questionnaire du Carbon Disclosure Project (CDP) depuis 2010 ;
- participation à des initiatives collectives telles que Climate Action 100+ ainsi qu'aux travaux du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), visant à encourager les entreprises les plus émettrices à adopter des trajectoires climatiques ambitieuses.

La stratégie ESG d'Ostrum Asset Management repose sur quatre piliers complémentaires :

- **Politiques sectorielles et d'exclusion**

Des politiques d'exclusion sectorielles encadrent les investissements dans les activités présentant des risques ESG significatifs. Elles couvrent notamment :

- Tabac : exclusion des entreprises impliquées dans la production ou la distribution ;
- Charbon : exclusion des entreprises dont la part de production d'énergie issue du charbon ou de production de charbon dépasse un seuil défini ;
- Pétrole et gaz : trajectoire de réduction progressive de l'exposition au secteur ;
- Armes controversées : exclusion totale des activités incompatibles avec les principes des Nations Unies, incluant certaines activités du secteur de la défense ;
- Huile de palme : exclusion au-delà de 5 % du chiffre d'affaires lié à la production ou distribution ;
- Non-respect des normes internationales : exclusion des entreprises violant les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l'OCDE.

Des exclusions complémentaires peuvent être mises en œuvre pour répondre à des enjeux émergents, notamment environnementaux, comme illustré en 2024 par l'exclusion d'émetteurs exposés à la production de PFAS.

- **Intégration ESG dans l'analyse financière**

Les critères ESG sont intégrés de manière systématique dans les processus d'analyse des émetteurs. Cette approche repose sur une notation ESG interne et sur des indicateurs spécifiques, notamment climatiques.

La méthodologie propriétaire GREAT constitue le socle de l'évaluation ESG des émetteurs corporate, en analysant leur exposition et leur gestion des enjeux de gouvernance, de risques, de responsabilités et d'opportunités liés à la durabilité.

Cette approche est renforcée par :

- l'intégration du principe de double matérialité dans les analyses ;
- le développement de la méthodologie Climate Strategy Assessment (CSA), permettant d'évaluer la stratégie climatique des entreprises ainsi que leur trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- L'intégration des critères ESG est appliquée de manière transversale à l'ensemble des classes d'actifs gérées. En 2024, environ 94 % des encours des fonds bénéficient d'un label ISR, illustrant un niveau élevé de maturité en matière d'investissement responsable.

L'intégration des critères ESG est appliquée de manière transversale à l'ensemble des classes d'actifs gérées. En 2024, environ 94 % des encours des fonds bénéficient d'un label ISR, illustrant un niveau élevé de maturité en matière d'investissement responsable.

- **Politique d'engagement actionnarial**

Ostrum Asset Management déploie une politique d'engagement actionnarial individuelle et collaborative, visant à accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques ESG et à favoriser l'intégration des enjeux de transition dans leurs stratégies.

- **Contribution à une économie durable**

Le gestionnaire développe une stratégie climat et biodiversité engagée depuis 2021. Les enjeux liés à la biodiversité et au climat sont intégrés dans l'analyse des émetteurs lorsque ces dimensions sont jugées matérielles, en cohérence avec les objectifs internationaux, notamment la Convention sur la diversité biologique.

#### 1.1.4 Produits de taux

Les produits de taux en direct représentent plus de 27 % de l'encours géré, à travers deux grandes poches : les obligations d'états (très majoritairement de l'État français indexées sur l'inflation), ayant des maturités longues, qui représentent environ 48 % du portefeuille obligataire au 31/12/2025. Ensuite, les obligations d'entreprises à taux fixe représentent environ 27 % de la poche taux à la fin de la période. Les prêts intra-groupes ainsi que les produits structurés complètent la segmentation.

Ces investissements ne reposent pas sur une intégration systématique de critères ESG. Toutefois, le développement croissant des obligations dites « vertes » ou « sociales » est pris en considération. Ainsi, lors de la sélection d'investissements obligataires, à caractéristiques équivalentes (notamment en termes de rendement et de durée) entre deux titres émis par une même entreprise ou un même État, la préférence est accordée au titre présentant des caractéristiques « vertes » ou « sociales ».

#### 1.1.5 Autres actifs

Le niveau de trésorerie contribue à la maîtrise du ratio de solvabilité, celui-ci étant structurellement impacté par la part significative d'actions et d'actifs immobiliers dans les portefeuilles. Ces classes d'actifs, plus consommatrices en fonds propres, nécessitent en effet une gestion prudente de l'allocation globale. La trésorerie constitue également un levier de résilience, permettant à la mutuelle d'absorber d'éventuels chocs de marché.

Dans le contexte actuel de taux d'intérêt, les placements de trésorerie continuent de générer une rémunération à des niveaux jugés satisfaisants, au moins jusqu'à la fin de la période de taux élevés observée récemment. Cette poche de liquidité conserve également un rôle stratégique, en offrant la capacité de saisir des opportunités d'investissement lorsque les conditions de marché sont favorables.

Du fait de leur nature de placements de court terme et de leur objectif de liquidité, les actifs de trésorerie n'intègrent pas de critères ESG.

### 1.1.6 Stratégie de gestion des actifs immobiliers

Monceau Retraite & Epargne s'appuie sur deux Sociétés Civiles Immobilières (SCI), dont le patrimoine est constitué principalement d'immeubles de bureaux, répartis géographiquement en trois groupes relativement équivalents en termes de surfaces entre Paris, l'Île-de France (hors Paris) et les autres régions.

Plusieurs actions concrètes ont été mises en œuvre depuis 2023 et poursuivies en 2025 pour mesurer et améliorer l'efficacité énergétique de ses actifs, contribuant ainsi à la réduction de son empreinte environnementale.

Dans ce cadre, et en cohérence avec la politique d'investissement responsable de Monceau Retraite & Epargne entrée en vigueur en 2025, l'immobilier constitue un axe d'attention à part entière dans l'intégration des critères ESG. Cette politique s'applique également aux actifs détenus en direct et vise à structurer progressivement l'amélioration de leur performance environnementale.

Les dispositifs mis en place permettent ainsi de renforcer le suivi des consommations énergétiques, d'identifier les leviers d'optimisation et d'orienter les plans de travaux vers une trajectoire d'amélioration continue, notamment en lien avec les exigences réglementaires du décret tertiaire.

- **Rénovations d'immeubles**

La gestion des actifs immobiliers intègre une démarche volontariste en matière de performance environnementale, avec pour objectif de réduire l'empreinte énergétique du patrimoine, améliorer le confort des occupants tout en valorisant sa qualité architecturale. Cette exigence s'applique tant aux opérations de rénovation qu'aux conditions d'exploitation des immeubles.

Le patrimoine Haussmannien parisien est particulièrement présent, avec des opérations de rénovation soumises à des contraintes spécifiques aux caractéristiques de ce patrimoine et à la nécessité de préserver celles-ci, sous la supervision fréquente des Architectes des Bâtiments de France. Des opérations de restructuration ont été menées avec une attention particulière portée notamment sur l'énergie décarbonée.

Une procédure de réemploi a été mise en œuvre, intégrant un audit des matériaux, leur traçabilité, la formation des intervenants, la collaboration avec des experts en économie circulaire et la conception modulaire facilitant le démontage (assemblages réversibles). Ponctuellement, des dons d'équipements neufs ont été effectués à des associations.

Lorsque des rénovations complètes ne sont pas possibles, la direction immobilière met en œuvre des actions ciblées de rénovation énergétique en optimisant les équipements les plus énergivores, en particulier les systèmes de chauffage et de climatisation.

- **Maîtrise et réduction des consommations énergétiques dans l'exploitation des immeubles**

Une démarche de maîtrise et de réduction des dépenses énergétiques des bâtiments est intégrée dans les opérations de rénovation des immeubles. Elle est dorénavant étendue à l'ensemble du parc immobilier en exploitation et s'appuie sur plusieurs éléments :

- **L'état des lieux des consommations** : la direction immobilière utilise l'outil Deepki, qui permet de connaître les consommations d'énergie de chaque immeuble, par type d'énergie. L'outil permet de collecter les données pour l'ensemble de chaque bâtiment (parties communes et privatives).

- Des audits énergétiques par immeuble ont été réalisés par ENEOR, courant 2023 et 2024, afin d'identifier les leviers d'optimisation énergétique et les opportunités de rénovation les plus pertinentes. Ces audits donnent un état des lieux et préconisent des pistes d'amélioration pour la maîtrise des consommations d'énergie. Les recommandations issues de ces audits feront l'objet d'une analyse approfondie et seront priorisées dans le cadre de l'élaboration d'une politique immobilière plus globale, intégrant une trajectoire de décarbonation des actifs. Cette approche vise à aligner progressivement le portefeuille immobilier avec les objectifs de transition énergétique et les exigences réglementaires, notamment celles du Décret Tertiaire et de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC).
- En outre, un plan de sobriété énergétique a été adopté pour le parc immobilier, qui prévoit l'actualisation des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE) par les bailleurs et une révision en priorité des consignes de chauffage et de climatisation (baisse jusqu'à 3°C du chauffage et hausse équivalente de la climatisation). Réduire d'un degré la température de chauffage peut permettre de réaliser jusqu'à 7 % d'économies d'énergie.

La direction immobilière compte également sur l'implication active des locataires, en mettant en œuvre des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques pour tendre collectivement vers une consommation plus sobre. Une approche pédagogique auprès des locataires occupants est mise en œuvre afin de les inciter à adopter des comportements plus responsables :

- Intégration d'une annexe environnementale aux baux pour encadrer la gestion énergétique des locaux ;
- Promotion des écogestes et bonnes pratiques, incluant la régulation des températures et la vigilance sur les fuites d'eau.

- **Labels de qualité environnementale**

Les labels de qualité environnementale obtenus témoignent de la démarche engagée depuis plus d'une décennie lors des travaux de rénovations des immeubles acquis. A ce jour, les immeubles qui bénéficient d'un ou plusieurs labels de qualité environnementale HPE, HQE ou BBC, représentent environ 25% de la surface du patrimoine immobilier détenu.

Le label Bâtiment Basse Consommation, dit « BBC », constitue la cible à atteindre à horizon 2050 telle qu'inscrite dans la loi énergie climat dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat.

L'objectif est d'intégrer systématiquement une réflexion autour des labels lors de la réalisation de travaux et ce même s'il ne s'agit pas de restructuration.

- **Responsabilité sociale**

Au-delà des actions environnementales, la politique immobilière intègre une préoccupation sociale, en particulier dans les chantiers de rénovation, en choisissant des partenaires reconnus pour leur engagement sur le respect de la réglementation applicable, sur la sécurité au travail, la formation des intervenants sur site. C'est l'une des premières règles d'éthique et de responsabilités appliquées par les SCI.

La mise en œuvre d'une politique d'achat, de gestion et de travaux répondant à des critères socialement responsables se conçoit à long terme, sur un portefeuille stable et s'accompagne d'investissements importants. Les immeubles ayant fait l'objet de restructurations intègrent des performances de haute qualité : faiblement consommateurs de main d'œuvre d'entretien, moins coûteux en énergie, moins

émissives et respectueux de la vie au travail renforcé par des espaces dédiés au bien-être des salariés. Lorsque cela est possible un espace mobilités douces est également créé.

- **Recours aux énergies renouvelables**

La politique immobilière privilégie l'utilisation d'énergies renouvelables lorsque cela est techniquement réalisable :

- Raccordement aux réseaux urbains, permettant de réduire les émissions de carbone liées au chauffage et à la climatisation ;
- En revanche, la mise en place de panneaux solaires reste limitée en raison des contraintes réglementaires des grandes métropoles, qui délivrent peu d'autorisations pour ce type d'installation.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une démarche progressive et pragmatique visant à réduire l'empreinte énergétique du parc immobilier et renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments.

## **1.2 Moyens d'information des parties prenantes sur la prise en compte des critères ESG**

Monceau Retraite & Epargne veille à assurer une information claire, cohérente et régulière de ses parties prenantes sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), en s'appuyant sur plusieurs canaux complémentaires.

- (i) Publications externes : le rapport prévu au titre de la Loi Énergie-Climat est publié annuellement et mis à disposition sur le site institutionnel du Groupe Monceau Assurances. À compter de cet exercice, cette publication est complétée par un rapport RSE volontaire, venant structurer la communication extra-financière du groupe en substitution des états de durabilité initialement envisagés dans le cadre de la CSR. Cette évolution s'inscrit dans une démarche de maintien d'un haut niveau de transparence vis-à-vis des parties prenantes, conformément aux pratiques de marché.
- (ii) Prise en compte des préférences clients : conformément aux exigences réglementaires applicables (notamment en matière de distribution de produits d'épargne), le réseau de distribution de Monceau Retraite & Epargne intègre de manière systématique les préférences de durabilité des sociétaires lors des opérations de conseil et de souscription. Ce dispositif contribue à une meilleure adéquation entre les attentes des clients et les caractéristiques ESG des produits proposés.
- (iii) Communication interne : des actions régulières d'information et de sensibilisation sont menées auprès des collaborateurs, des instances de gouvernance et des représentants du personnel (CSE), afin de favoriser la diffusion des enjeux ESG au sein de l'entité et de soutenir leur appropriation par les différentes fonctions.

Dans l'ensemble, ces dispositifs permettent à Monceau Retraite & Epargne de s'inscrire dans les standards du marché en matière de transparence et de dialogue avec ses parties prenantes, tout en accompagnant la montée en maturité de sa démarche ESG.

### **1.3 Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion**

Dans le prolongement de la politique d'investissement responsable de Monceau Retraite & Epargne, entrée en vigueur en 2025 (cf. 1.1.2 – Politique d'investissement responsable), la prise en compte des critères ESG est désormais intégrée de manière structurée dans le processus de sélection et de suivi des sociétés de gestion auxquelles sont confiés les mandats d'investissement.

Les critères ESG constituent ainsi un élément d'appréciation à part entière lors de l'attribution de nouveaux mandats, au même titre que les considérations financières, techniques et organisationnelles. L'analyse porte notamment sur la capacité des sociétés de gestion à intégrer les enjeux de durabilité dans leurs processus d'investissement, ainsi que sur la qualité de leurs dispositifs de suivi, de reporting et d'engagement.

Cette approche s'applique à l'ensemble des poches gérées en délégation, notamment les investissements en OPCVM actions et obligataires ainsi que les placements confiés dans le cadre de mandats dédiés. Elle s'inscrit dans une logique de cohérence globale du portefeuille et de montée en exigence progressive vis-à-vis des partenaires de gestion.

Le suivi des sociétés de gestion intègre également une revue régulière de leurs pratiques ESG et de leur niveau de maturité, permettant d'évaluer leur alignement avec les principes définis par Monceau Retraite & Epargne et d'accompagner, le cas échéant, leur amélioration continue.

### **1.4 Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG**

À ce stade, Monceau Retraite & Epargne n'a pas engagé de démarche formalisée d'adhésion à une charte, un code, une initiative ou un label spécifique relatif à la prise en compte des critères ESG.

Néanmoins, il convient de souligner que les deux principaux délégataires de gestion auxquels Monceau Retraite & Epargne confie une partie de ses actifs sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies. Cette adhésion traduit l'intégration de longue date des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs processus d'investissement et contribue indirectement à la diffusion des bonnes pratiques ESG au sein des portefeuilles gérés pour son compte.

## 2. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR)

Le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021, émis en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, impose aux acteurs du secteur financier de publier la liste des produits concernés par les articles 8 et 9 du règlement SFDR, qui sont les suivants :

SFDR	Poids
Article 6 <sup>3</sup>	61,8 %
Article 8	37,8 %
Article 9	0,3 %
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>

ISIN	LIBELLE	SFDR CLASSIFICATION
FR0007056098	MONCEAU ETHIQUE	8
FR0014005807	MMG EPARGNE SOLIDAIRE	8
LU1481507025	ABN MM FR EQ CLASS F	8
FR0010397125	SG ACTIONS EURO SELECT FSP3DEC	8
LU2257979513	Mandarine Global Transition	9
FR0013446812	M CLIMATE SOLUTIONS C	9
FR0000989907	ODDO AVENIR FCP	8
FR0010576736	ODDO GENERATION DR	8
FR0011947902	F-C-T PRIDE VRN 20/07/26	8
LU0866897233	QUAER C ARGON BC	8
FR0013280906	Quadriga Europe Midcap	8
FR0013343142	M GLOBAL CONVERTIBLE IC	8
IE00BMVX1M03	BUTLER CREDIT OPPORTUNITIES INSTITUTIONAL A PO	8
FR001400A1L8	PLUV.CR.OPP.28 I3D	8
FR0013507019	LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PVC	8
LU0569863755	UB.GL.HY SOL.IHC3D	8
IE00BD5CVC03	BNY MELLON GLOBAL SHORT-DATED HIGH YIELD W EUR	8
LU2040190618	DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD I EUR CAP	8
FR0010951483	ANAXIS SHORT DURATION I	9
LU0628638206	SI.ODD.CRED.SH.DUR.CP EUR	8
LU3111845049	IMGP EUROPEAN HIGH YIELD FUND SHS -I S- C	8
LU3227871111	GLOBAL HIGH YIELD FUND SHS -IS EUR HP- C	8
ISIN	LIBELLE	SFDR CLASSIFICATION
FR0013468766	PALATINE OPPORTUNITES 6-12M (I	8

<sup>3</sup> Cette catégorie comprend tous les actifs qui ne figurent pas dans les articles 8 et 9

FR001400LP10	M All Weather Bonds	8
LU2696109565	Quaero Bond IO	8
LU1752460292	OB CRED OPP RC C.	8
FR0011332733	HSBC OBLIG EURO D	8
FR0013532082	MONCEAU MARCHE MONETAIRE	8
FR0010356501	LMDG MONETAIRE C FCP 4DEC	8